

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2015

PRESENTS : Mme BOISSIER Gisèle ; M. GOUYARD Gilles ; M. FRANCES Christian ; Mme TIXIER Monique ; M. HUGUET Bruno ; M. COMBE Jean-Pierre ; Mme GOMES Sandra ; M. PEINY Alain ; Mme THIVAT Emilie ; Mme COULANJON Elisabeth.

ABSENT EXCUSE : M. MALOT Hervé qui a donné procuration à M. GOUYARD Gilles.

Madame Monique TIXIER a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Madame le Maire demande si des membres du Conseil municipal ont des remarques à faire au sujet du compte-rendu de la réunion du 8 avril 2015. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la précédente séance de Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCNL

Madame le Maire expose à l'assemblée que lors du Conseil communautaire du 7 avril 2015, la Communauté de Communes Nord Limagne (CCNL) a adopté la modification n°10 de ses statuts. Cette modification concerne la rédaction de l'article 6.3.d. concernant les accueils de loisirs sans hébergement.

En vertu du décret n°2014-1320 du 3 novembre 2014 modifiant le code de l'action sociale et des familles, l'accueil en centre de loisirs les mercredis après-midi n'est pas considéré comme extrascolaire mais comme périscolaire. Or, l'article 6.3.d des statuts de la CCNL ne prévoyait pas d'accueil périscolaire, seul l'accueil extrascolaire était prévu.

Autrement dit, pour que les centres de loisirs de la CCNL puissent ouvrir les mercredis après-midi, soit en périscolaire, il a été nécessaire de modifier l'article 6.3.d. en ajoutant « accueils de loisirs sans hébergement périscolaires lorsque l'accueil se déroule les mercredis après-midi (repas et après-midi ou après-midi seul) ».

Chaque Conseil municipal des Communes adhérentes à la CCNL doit délibérer sur cette modification n°10 des statuts. Si cette modification est approuvée à la majorité qualifiée, un arrêté préfectoral en prendra acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, approuve la modification n°10 des statuts de la CCNL ce qui permettra d'ouvrir les centres de loisirs en accueil périscolaire les mercredis après-midi.

VENTE D'HERBE

Madame le Maire expose à l'assemblée que depuis une dizaine d'années, la Commune vend l'herbe de la parcelle cadastrée Section YI N°20b située derrière le cimetière à Monsieur CARMINATI. Chaque année, le Conseil municipal délibère au sujet de cette vente. Dans la mesure où le prix de 80,00 € pour l'année n'a pas changé depuis 2005, Madame le Maire propose une augmentation de 5,00 € ce qui représente 6,25%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (une abstention), décide de vendre à Monsieur CARMINATI l'herbe de la parcelle YI n°20b au prix de 85,00 € pour l'année 2015.

PLUi

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de la séance du 7 avril dernier, elle avait indiqué que la CCNL menait une réflexion sur la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Le PLUi est un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale, qui décrit les enjeux et le projet de territoire et qui le formalise dans des règles d'utilisation du sol (zones constructibles ou non). Il est à souligner qu'en cas de PLUi, le maire restera compétent pour signer les permis de construire au nom de la Commune.

Lors du Conseil communautaire du 16 juin 2015, il a été proposé de mettre en place un PLUi au niveau de la CCNL, ce pour éviter la caducité du POS (Plan d'Occupation des Sols) de Saint Genès du Retz et les risques juridiques des PLU non « grenello-compatibles » des Communes d'Aigueperse, Artonne, Thuret et Vensat. Des délais très stricts devront être respectés :

- A la mi-septembre 2015 : approbation par le Conseil communautaire des nouveaux statuts transférant la compétence relative aux documents d'urbanisme
- D'ici la fin septembre : validation des nouveaux statuts de la CCNL par les conseils municipaux des Communes adhérentes
- Octobre : arrêté préfectoral approuvant les nouveaux statuts de la CCNL
- Début novembre : délibération du Conseil communautaire pour une démarche de PLUi
- Courant novembre : conférence des maires pour définir les modalités de concertation entre la CCNL et les Communes pour l'élaboration du PLUi
- Avant le 31 décembre 2015 : délibération du Conseil communautaire pour définir les prescriptions du PLUi
- Courant 2016 et avant le 27 mars 2017 : engagement du débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- Avant le 31 décembre 2019 : approbation du PLUi

Avant que la compétence relative au PLUi soit transférée à la CCNL, il y a lieu de recueillir le ressenti de chaque conseil municipal sur ce projet.

Le Conseil municipal ne s'oppose pas au projet de PLUi mais souligne sa volonté qu'il y ait au cours de son élaboration une concertation entre la CCNL et les Communes.

REHABILITATION DU PREAU EN SALLE DE CLASSE

Madame le Maire expose à l'assemblée que le permis de construire pour les travaux de réhabilitation du préau en salle de classe a été transmis au service instructeur de la DDT (Direction Départementale des Territoires) et à l'Architecte des Bâtiments de France le 12 juin 2015. Le maître d'œuvre du projet, Monsieur Benjamin STRUB, architecte, s'est engagé à établir le dossier de consultation des entreprises afin que celui-ci soit déposé sur une plateforme dématérialisée le 6 juillet 2015 avec parution sur La Montagne d'un avis public à la concurrence. La Commission d'Appel d'Offres pourrait ainsi ouvrir les plis le 27 juillet à 15 heures en présence de M. B. STRUB et le Conseil municipal se réunirait le 29 juillet pour autoriser le maire à signer les marchés.

Le début des travaux est prévu pour la mi-septembre pour une livraison en juin 2016.

TRAVAUX DE VOIRIE

1 – Aménagement des accotements et réfection de la chaussée de la rue des Prieux :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Gilles GOUYARD, premier adjoint.

Les travaux rue des Prieux confiés à l'entreprise PAPON de Chaptuzat ont débuté le 20 mai 2015. Les bordures sont posées. La sous-couche des gravillons des accotements a été posée ce jour et il restera donc à poser le gravillon rose. La finition en goudron de la chaussée qui sera sous-traitée à la société COLAS sera faite avant la mi-juillet.

Madame le Maire précise qu'un marché a été signé avec l'entreprise Régis PAPON mais que depuis, elle a été rachetée, et de ce fait les travaux se poursuivent maintenant avec l'entreprise IRRMANN-PAPON.

2 – Entrée de bourg ouest :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil municipal avait délibéré pour demander une subvention au Conseil départemental au titre du produit des amendes police 2015, ce pour la mise en sécurité du carrefour situé à l'entrée ouest de Montpensier entre la RD 51 et les chemins du Petit Pré et celui des Acacias. Une subvention de 7.500,00 € a été attribuée pour cet aménagement de carrefour.

Une devis d'un montant de 14.000,00 € H.T. a été demandé et accordé à l'entreprise IRRMANN-PAPON. Les travaux ont débuté le 15 juin et devraient avoir une durée d'environ trois semaines.

3 – Réfection du chemin des Peyrouses :

Madame le Maire informe l'assemblée que l'entreprise PAPON a effectué fin avril une réfection de la partie non goudronnée du chemin des Peyrouses, ce pour un montant de 4.383,56 € H.T.

NUISANCES SONORES A LA SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à deux reprises en début d'année, des riverains de la salle polyvalente se sont plaints de fortes nuisances sonores à l'occasion d'anniversaires organisés dans celle-ci. C'est souvent une musique trop forte avec les portes ouvertes de la salle qui occasionne de la gêne pour le voisinage.

Madame le Maire interroge le Conseil municipal sur les mesures à prendre pour éviter les nuisances sonores provoquées par les personnes qui louent la salle polyvalente. Doit-on continuer à louer la salle polyvalente ? Est-ce que l'on attend de voir s'il y a d'autres plaintes lors des locations de l'été ? Si cela se produit à nouveau, le Conseil municipal prendrait une décision courant septembre.

Elle précise que les bruits commis entre 22 heures et 7 heures relèvent de tapage nocturne et qu'ils sont passibles d'une amende de 68,00 €. De plus, la responsabilité pénale du maire peut être engagée lorsque l'infraction de tapage nocturne a eu lieu dans des locaux municipaux.

Dans la mesure où la salle polyvalente est un bâtiment public dont Madame le Maire a la responsabilité, elle est donc tenue de faire en sorte qu'il n'y ait pas de nuisances sonores à l'occasion de sa location.

Le Conseil municipal souhaite continuer à louer la salle polyvalente car c'est un lieu de convivialité qui contribue au lien social notamment lorsqu'elle est utilisée par des

associations. En conséquence, le Conseil municipal compte sur le civisme des personnes qui louent la salle polyvalente.

Plusieurs rappels seront faits en précisant notamment qu'en cas de musique forte, il est proscrit d'ouvrir les portes et les fenêtres.

MISE EN CONFORMITE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE DE LA SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 8 avril 2015, le Conseil municipal a délibéré pour solliciter une subvention complémentaire au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2015 pour des travaux de mise en conformité aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente. Suite à l'abondement de l'enveloppe DETR du département du Puy-de-Dôme, les services préfectoraux avaient en effet invité les Communes à déposer des dossiers complémentaires, et le Conseil municipal avait donc saisi cette opportunité pour réaliser une extension de la salle polyvalente permettant l'installation de toilettes accessibles aux personnes en fauteuil roulant.

Dans le dossier DETR complémentaire 2015, ces travaux de mise en conformité aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente ont été programmés pour le début de l'année 2017 soit après la fin des travaux de réhabilitation du préau en salle de classe. Cette date de réalisation du projet a été jugée trop lointaine par les services préfectoraux et ceux-ci ont informé Madame le Maire que ce dossier DETR complémentaire sera refusé pour 2015 mais que le même dossier pourra être déposé en fin d'année pour la DETR 2016.

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Madame le Maire informe l'assemblée que pour l'année scolaire 2014-2015, toutes les Communes qui avaient mis en place les nouveaux rythmes scolaires avec neuf demi-journées de classe, ont bénéficié d'une aide financière de l'Etat. A partir de l'année scolaire 2015-2016, seules les Communes qui auront établi un Projet Educatif Territorial (PEDT) pourront percevoir cette dotation. Ce PEDT est à communiquer aux services de l'Etat au plus tard le 21 septembre 2015.

Le PEDT sera établi en collaboration entre Monsieur Christian FRANCES, deuxième adjoint, responsable des affaires scolaires et périscolaires, les employées communales qui animent les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et les deux enseignants de l'école. C'est un document qui « formalise une démarche permettant à la Commune de proposer à chaque enfant d'école maternelle et d'école élémentaire un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et éventuellement après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ».

Madame le Maire précise qu'à partir de la rentrée de septembre, les NAP auront lieu le lundi, jeudi et vendredi de 13 h 30 à 14 h 30. Pendant que les élèves de maternelle feront la sieste et/ou des activités dites de « temps calme », les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 divisés en deux groupes feront des activités animées par les employées communales (sport, travaux manuels, expression corporelle, arts plastiques...). Elle précise que pour 2015-2016, les NAP continueront à être gratuites pour les familles.

POINT SUR LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Les Conseillers municipaux qui sont délégués dans des syndicats intercommunaux ou qui sont représentants d'autres structures, font un compte-rendu.

- Madame Monique TIXIER, troisième adjoint : SIAD Riom-Limagne
- Monsieur Christian FRANCES, deuxième adjoint : Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Haut Buron, S.I.A.E.P. des Communes de Sioule et Morge et EPF-SMaf
- Monsieur Bruno HUGUET, Conseiller municipal : Syndicat du collège, Mission Locale et correspondant Défense
- Monsieur Gilles GOUYARD, premier adjoint : Syndicat Intercommunal de la Vallée du Buron et SBA
- Madame Gisèle BOISSIER, Maire : CCNL

Madame le Maire demande au Conseil municipal un avis sur le projet de regroupement des Communautés de Communes. La question se pose de savoir si on constitue des Communautés de Communes de 20.000 habitants et auquel cas la CCNL se regrouperait avec la Communauté de Communes des Côteaux de Randan et avec la Communauté de Communes Limagne Bord d'Allier, selon les souhaits des autorités supérieures, ou si on constitue des Communautés de Communes plus grandes, de 40.000 habitants.

Le Conseil municipal, unanime, opte pour une Communauté de Communes ne dépassant pas les 20.000 habitants.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Nomination du Sous-Préfet de Riom :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que depuis juin 2014, il n'y avait plus de sous-préfet pour l'arrondissement de Riom, Monsieur Gilles TRAIMOND, sous-préfet de Thiers, assurait l'intérim. Par décret du 2 juin 2015, un nouveau sous-préfet a été nommé à Riom ; il s'agit de Monsieur François VALEMBOS.

2 – Projet éolien :

Madame le Maire expose à l'assemblée que le schéma régional de l'Auvergne a fixé un objectif de 800 mégawatts d'électricité produite par les éoliennes en 2020. Des zones favorables ont été identifiées, en particulier en Limagne. Sur le territoire de la CCNL, **trois** Communes sont propices à l'installation d'éoliennes : Saint Agoulin, Vensat et Chaptuzat.

La société Eole RES qui a déjà fait construire 12 éoliennes dans le département du Puy-de-Dôme, a mis en place un comité de pilotage pour une étude de faisabilité de 8 éoliennes sur les Communes précitées. Le Conseil communautaire de la CCNL souhaite être associé à ce comité de pilotage pour être informé de l'avancée des réflexions de la société Eole RES afin de pouvoir communiquer des informations précises à qui de droit.

Le Conseil municipal des Communes adhérentes à la CCNL est donc invité à émettre un avis sur ce projet éolien.

Madame le Maire présente à l'assemblée les caractéristiques techniques des éoliennes qui seraient installées sur les Communes de Saint Agoulin, Vensat et Chaptuzat :

- Mât de 100 à 125 m de hauteur avec une base de 5 à 10 m de diamètre
- Fondation de 2 à 3 m de profondeur et de 15 à 25 m de diamètre à la base
- Rotor avec 3 pâles de 100 à 120 m de diamètre avec une vitesse de 8 à 15 tours par minute

Ces éoliennes seraient raccordées soit à Aigueperse, soit à Gannat.

Ce projet aura des retombées fiscales intéressantes pour chaque Commune concernée et pour la CCNL, pour un total évalué à 110.000,00 € par an.

Après débat, un avis défavorable contre ce projet éolien se dégage majoritairement du Conseil municipal.

3 – Dotation d'Animation Locale Décentralisée :

Madame le Maire donne lecture du courrier du Conseil départemental du 26 mai 2015 concernant la Dotation d'Animation Locale Décentralisée (DALD).

Depuis 1998, le Département attribuait aux Communes ou directement aux associations des subventions au titre de la DALD pour aider à financer diverses manifestations. A Montpensier, en règle générale, la Commune percevait une DALD qui était reversée pour partie à la coopérative scolaire pour aider à financer le spectacle de l'école qui a lieu courant décembre, et pour partie au Comité des Fêtes pour aider à financer la fête patronale, et également éventuellement à d'autres associations.

Un comité de pilotage s'est réuni afin de redéfinir les modalités d'attribution de la DALD. Dorénavant, la DALD sera versée uniquement aux associations qui organisent des manifestations qui animent le canton. Plusieurs types de manifestations ont été exclues, notamment les brocantes, kermesses, lotos...

Il est à noter que le Conseil départemental ne versera plus de DALD aux Communes qui redistribuaient aux associations car cette procédure est en fait illégale.

Madame le Maire précise que les voyages scolaires pourront bénéficier de la DALD. Aussi, elle a transmis une fiche de demande de DALD pour 2015 au directeur de l'école.

4 – Insécurité routière :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 15 juin 2015 que Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme a envoyé à de nombreuses instances décisionnaires (maires, président du Conseil régional, président du Conseil départemental, directeurs des services régionaux et départementaux, directeur général de l'Agence Régionale de la Santé, commandant du groupement de gendarmerie du Puy-de-Dôme, directeur du CHU, etc) au sujet d'une mobilisation contre l'insécurité routière.

Monsieur le Préfet demande de sensibiliser tous les personnels et salariés sur l'interdiction d'utilisation au volant du téléphone et de port d'oreillettes ou de casque.

5 – Recrutement dans l'armée de terre :

Madame le Maire informe l'assemblée que l'Armée de Terre recrute 250 Auvergnat(es) en 2015 âgé(es) de 18 à 29 ans du niveau CAP à bac +5. Ce recrutement concerne notamment 135 militaires de rang.

6 – Rentrée scolaire 2015-2016 :

Madame le Maire informe l'assemblée qu'à la rentrée de septembre 2015, les effectifs attendus à l'école sont de 40 élèves : 19 dans la classe de Madame Julie CHARLAT (maternelles et CP) et 21 dans la classe de Monsieur Thierry GAUCHE.

Par rapport aux années précédentes, Mme Julie CHARLAT accueillera les CP en plus des maternelles, ce afin d'équilibrer les deux classes (19 et 21 élèves). L'enseignement à trois niveaux de classes maternelles et à une classe de CP nécessitant une place importante, les deux enseignants vont inverser pour 2015-2016 leurs classes : la classe des grands (CE1 à CM2) sera installée dans la classe maternelle actuelle et la classe des petits (maternelles et CP) sera installée dans la classe des grands actuelle.

7 – Echo de la Butte :

Madame Monique TIXIER, troisième adjoint, responsable de la commission communication, informe l'assemblée que le prochain Echo de la Butte sera distribué le 29 juin avec la Lettre d'Info de la Communauté de Communes Nord Limagne (CCNL).

8 – Haut débit :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet Auvergne Très Haut Débit une antenne Wi-fi max a été installée à la Butte permettant une connexion internet jusqu'à 18 mégas, soit un débit 10 fois supérieur au débit ADSL actuellement disponible sur la Commune. La société OZONE organise à ce sujet une réunion publique à la salle polyvalente le 8 juillet 2015 à 19 heures.

9 – Fête Nationale :

Madame Monique TIXIER, troisième adjoint, responsable des festivités, expose à l'assemblée que comme les années précédentes la Fête Nationale sera commémorée le 13 juillet 2015 avec un défilé et un dépôt de gerbe au monument aux morts, suivi d'un repas champêtre gratuit financé par le budget communal. La soirée sera organisée comme suit :

- 15 h 30 : préparation de la salle
- 18 h : défilé avec l'harmonie de Combronde
- 18 h 30 : apéritif puis repas champêtre
- 21 h 45 : retraite aux flambeaux organisée par l'association Générations Montpensier, la Commune prenant à sa charge l'achat des flambeaux.
- 23 h : feu d'artifice suivi d'une animation musicale à la salle polyvalente organisée par Générations Montpensier.

10 – Remerciements :

Madame le Maire donne lecture de courriers de remerciements suite aux subventions versées par la Commune (Société de Pêche, Société de Chasse et Générations Montpensier), et d'un courrier de remerciements suite à des obsèques d'une habitante de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.